

**OBJECTIFS DE L'ACTION**

**Objectifs ciblés dans l'Agenda 21**

**Objectif 2.2 Préserver et valoriser les espaces de nature dans la ville**

**Contexte et enjeux**

En s'appuyant à la fois sur la « trame bleue » du réseau fluvial et le « corridor vert » que constituent les parcs et les jardins publics, de nouveaux aménagements simples et attractifs pourront voir le jour. Cette volonté de valoriser les espaces paysagers répond à des objectifs de préservation de la biodiversité fixés par l'Union Européenne, et le Grenelle Environnement qui portent l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité. En dépit des apparences, la matrice urbaine entre les îlots de verdure n'est pas vierge de toute biodiversité. Certains milieux assurent une connectivité physique ou fonctionnelle pour certaines espèces animales, végétales ou fongiques (friches, espaces d'accompagnement de voirie, jardins de particuliers...).

A Troyes, la mise en valeur de la vallée de la Seine, véritable corridor écologique de l'agglomération, est inscrite dans la stratégie municipale pour le développement durable de la ville. Les quais du Canal de la Haute Seine, par exemple, ont fait l'objet d'une importante mise en valeur avec l'aménagement d'espaces publics piétonniers et paysagers.

Outre sa dimension écologique, la trame verte et bleue peut constituer une opportunité d'aménagement urbain bénéfique pour le cadre de vie et l'attractivité de la ville.

**Finalités de l'action**

- Améliorer l'action de la Ville sur la qualité et la diversité des paysages
- Préservation et mise en valeur de la biodiversité : diminuer la fragmentation des habitats naturels et des espèces (continuités écologiques)
- Mettre en valeur les berges
- Relier les quartiers de la ville en utilisant la trame paysagère par la création de voies de circulation douce
- Offrir des espaces favorables aux modes de déplacement doux
- Renforcer l'attractivité du cadre de vie
- Traduire les orientations du Schéma Directeur dans le Plan Local d'Urbanisme

**GESTION ET SUIVI DE L'ACTION**

Mesures concrètes	Cibles et objectifs visés	Calendrier	Budget	Financements	Services pilotes
Elaboration d'un schéma directeur communal pour la mise en valeur des espaces de nature	Cibler les interventions en matière d'aménagement de la trame verte et bleue, des espaces paysagers et plus largement de la ville	<b>2013 :</b> -Définition des enjeux -Rédaction du schéma directeur	A définir	A définir	- Mission Développement Durable - Espaces Paysagers

**Indicateurs de suivi et d'évaluation**

- Nombre d'infrastructures créées (voies vertes, aménagements de berges, restructuration des espaces paysagers, etc.)
- Evolution de la surface d'espaces paysagers

**Partenaires**

Collectivités territoriales

